

Conseil Communal du 1^{er} mars 2021

Réponse à l'interpellation de Mme FASSOTTE et FERIDA DEFAWES concernant la lutte contre les violences conjugales

Mesdames les Conseillères communales,

Les violences conjugales, et plus largement les violences intra-familiales, sont de longue date une priorité du collège communal et de la Zone de Police.

Je voudrais rappeler que la tolérance 0 qui s'applique en matière de violences conjugales dans tous les parquets de Belgique est à l'initiative de la zone de Police de Liège.

Je voudrais aussi rappeler les nombreux projets du Plan de Prévention de la Ville, menés en concertation avec le réseau de partenaires liégeois : le pôle de Ressources en Violences conjugales, le CVFE, le service d'Aide sociale aux justiciables, Praxis, l'aide aux victimes du Secteur Justice et la centaine d'associations actives dans le domaine sur la Province de Liège.

Il m'est difficile de citer tous les projets en 2 minutes, mais en voici quelques-uns : Enfants témoins, Consentement sexuel, harcèlement et sexisme en rue, projet "Pharmaciens relais", projet "Victimes en situation critique de violence dans le couple et nous aurons l'occasion d'en reparler au point de l'ODJ de notre séance.

Par ailleurs, la lutte contre les violences intra-familiales est à nouveau reprise comme objectif stratégique du Plan zonal 2020-2025.

S'agissant de la pratique de la revisite, il ne s'agit pas d'une initiative de certaines Zones de Police mais bien d'une injonction du Parquet (circulaire COL n°20/2020 du Collège des Procureurs généraux : généraliser la pratique de la revisite par le service de police en matière de violences entre partenaires pendant la période de crise sanitaire liée au coronavirus).

Bien qu'elle soit prise dans ce contexte particulier, la circulaire a vocation à perdurer au-delà de la cette crise. Je peux vous dire que j'y veillerai personnellement avec M. Beaupère.

Les permanences du Service d'assistance policière aux victimes ont toujours été accessibles à toute victime, et les rendez-vous placés à leur meilleure convenance.

Ce service fonctionne d'ailleurs 24h/24. Les urgences sont prises en compte y compris donc les nuits et les week-end.

Je mentionne encore, pour votre parfaite information sur les revisites, qu'une analyse est à chaque fois effectuée par le SAPV, afin de vérifier la non-mise en danger de la personne du fait de la reprise de contact, comme le préconise la circulaire.